MAERTERT-WAASSERBELLEG

Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

en matière d'Urbanisme

Il est porté à la connaissance du public qu'une proposition de modification ponctuelle du **P**lan d'**A**ménagement **P**articulier (**PAP**) intitulé « ***In den oberen Kampen*** », portant sur des fonds sis à Mertert et inscrit au cadastre, section C de Mertert sous les numéros 711/9004, 711/9003, 711/9177, 711/9016, 711/9015, 711/9012 a été introduite à la maison communale par le bureau d'urbanisme Beiler François Fritsch de L-1618 Luxembourg pour compte de la société Herrenberg S.A. de L-8008 Strassen.

La proposition de modification ponctuelle prévoit l'adaptation d'un point précis, à savoir l'emplacement des saillies des balcons.
L'affectation des lots et la densité de logements restent inchangées.

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les pièces constitutives de la proposition de modification ponctuelle de plan d'aménagement particulier sont déposées pendant trente jours, **soit du 14 mars 2022 au 12 avril 2022 inclus**, dans les bureaux du service technique communal où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le dossier peut également être consulté sur le site internet www.mertert.lu.

Les observations et objections contre la proposition de modification ponctuelle de plan d'aménagement particulier doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai susvisé de trente jours.

Wasserbillig, le 09 mars 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,